

## Suppression de l'obligation annuelle de vidange des piscines : une mesure de bon sens tant attendue !

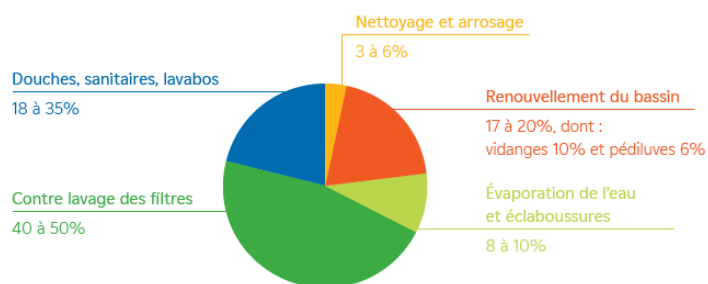
Ce 23 avril, lors du comité interministériel de la transformation publique, le Premier Ministre, Gabriel ATTAL, a annoncé la **suppression de l'obligation de vidange annuelle** des piscines publiques d'ici fin 2024. **C'est une immense victoire** pour les élus en charge du sport que nous sommes, et pour la planète.

Cette mesure, défendue par l'ANDES depuis plusieurs années, permettra d'**économiser jusqu'à 3 milliards de litres d'eau potable, chaque année !**

Pour **Patrick APPERE**, Président de l'ANDES, adjoint au maire de Brest, « *nous mettons fin, ce jour, à un gaspillage immense d'une ressource de plus en plus rare, pourtant vitale. Le sport, au carrefour des solutions, montre à nouveau sa résilience et son engagement de sobriété* ».

Dès 2015, l'ANDES avait soutenu et obtenu le passage de deux à une vidange obligatoire, permettant ainsi des économies financières, en eau et en énergie substantielles. Pour rappel, la vidange pèse en moyenne 10% de la consommation annuelle d'une piscine. C'est donc la totalité des 20% de français qui déclarent fréquenter régulièrement ces équipements qui vont voir leur empreinte hydrique diminuer.

### Les différents postes de consommation d'eau



Pour **Anne-Marie HEUGAS**, Co-rapporteuse de la commission sport durable de l'ANDES, Vice-Présidente d'Est-Ensemble, « *cette suppression est une réponse de bon sens, adaptée au contexte de sobriété énergétique et de tensions hydriques sur la ressource en eau* ».

**Vincent SAULNIER**, Secrétaire général de l'ANDES, appelle « *à l'accélération plus global de la simplification normative d'Etat mais également du mouvement fédéral. La sobriété financière comme le changement climatique nous obligent collectivement à engager une profonde révision des règles de compétition.* »

Les 30 millions d'euros d'économies réalisées par la suppression de cette obligation de vidange annuelle pourront être réinvestis pour rénover ces équipements énergivores, toutefois cela restera insuffisant au regard du parc vieillissant et des besoins relevés.

C'est ainsi que l'ANDES appelle de ses vœux, la mise en place d'un plan « piscines » pour répondre efficacement à l'enjeu du savoir-nager, et lutter contre les noyades.

Contact presse : [odeyssa.denis@andes.fr](mailto:odeyssa.denis@andes.fr)